

## Groupe consultatif national sur la planification des mesures d'urgence

### Code d'engagement

#### Préambule

C'est par un dynamique témoignage de foi chrétienne que les communautés ecclésiales ont répondu aux besoins de ceux qui connaissent des situations d'urgence ou des catastrophes. Tout comme Dieu invite tous les gens de foi à prendre soin les uns des autres, ainsi le Christ invite tous les chrétiens à tendre la main en temps d'urgence, pour « vêtir ceux qui sont nus, donner à manger à ceux qui ont faim, répondre aux besoins des malades et recueillir les étrangers ». (Matthieu 25.40-48).

Voilà l'enseignement qui sous-tend le travail du Groupe consultatif national sur la planification des mesures d'urgence (NAGEP).

En novembre 2001, le Conseil de direction du Conseil canadien des Églises (CCE) avait assisté à une présentation de l'aumônier général des Forces canadiennes où l'on réfléchissait sur les événements reliés aux attaques du 11 septembre 2001, à l'écrasement de l'avion de Swiss Air au large de Peggy's Cove et à d'autres désastres récents. Le Conseil de direction a alors adopté une résolution demandant à la Commission Foi et Témoignage (CFT) de consulter les bureaux gouvernementaux appropriés pour s'informer de la prestation actuelle de soins pastoraux dans le cadre des mandats et protocoles des Bureaux de gestion des urgences (BGE). Le CCE créait à cette fin, en 2002, le Groupe national sur la planification des mesures d'urgence (NAGEP), devenu depuis un comité permanent de la CFT.

NAGEP jette, des ponts, depuis ses débuts, entre les agences gouvernementales fédérales, les communautés locales et les organisations d'intervention d'urgence sans but lucratif, se faisant le promoteur de la valeur de soins spirituels et religieux professionnels compatissants en réponse aux besoins des personnes en situation d'urgence.

En temps de crise grave, on se met à la recherche de sens et d'espoir. Or, si les agences d'intervention en cas d'urgence sont en mesure d'offrir des secours pratiques et essentiels, il ne subsiste pas moins ce besoin du message rassurant d'espoir et de promesse que peuvent représenter les soins spirituels et religieux. Comme l'affirmait, en 2006, un rapport des National Voluntary Organizations Active in Disaster (USA) [www.NVOAD.org](http://www.NVOAD.org), intitulé *Light Our Way: A Guide for Spiritual Care in Times of Disaster* (*Guide notre chemin : Guide de soins spirituels en temps de catastrophe*) :

*La spiritualité est une partie essentielle de l'humanité : tout désastre perturbe sensiblement la vie spirituelle. Répondre aux besoins spirituels des humains, c'est contribuer à la guérison de tout leur être. Tous peuvent tirer profit de soins spirituels en temps de désastre.*

Conscient de l'importance du rôle que peuvent jouer des soins spirituels et religieux de haute qualité aux lendemains d'une catastrophe, NAGEP souhaite promouvoir les principes et les pratiques des soins spirituels et religieux qui font honneur au contexte et à l'histoire des communautés et individus en situation de catastrophe ou d'urgence.

Le **Code d'engagement** de **NAGEP** est un document fondamental qui a pour objet d'encourager toutes les communautés également désireuses de s'engager dans le domaine de l'intervention en cas d'urgence à le faire avec humilité, avec grâce et avec un profond désir de servir.

## **Groupe consultatif sur la planification des mesures d'urgence (NAGEP)**

### **CODE D'ENGAGEMENT SUR L'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE**

*Le Conseil canadien des Églises (CCE) est constitué d'Églises qui confessent le Seigneur Jésus-Christ comme Dieu et Sauveur selon les Écritures et s'efforcent de suivre ensemble une même vocation pour la gloire du seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, ainsi que d'Églises qui s'efforcent de vivre la même foi, tout en n'imposant pas de formulation doctrinale. Le Groupe consultatif sur la planification des mesures d'urgence (NAGEP), un Comité permanent de la Commission Foi et Témoignage du Conseil des Églises, a pour préoccupation d'inciter les communautés chrétiennes à réagir aux événements et aux situations d'urgence. Le NAGEP est engagé dans un processus d'éducation permanente relatif aux principes et aux meilleures pratiques actuels en matière de réaction aux situations d'urgence, ainsi qu'au rôle religieux qu'ont à jouer les communautés : celui d'offrir des soins spirituels et religieux lors de telles situations. Le Code d'intervention en cas d'urgence a pour rôle, outre celui de viser à l'excellence, celui de contribuer à la création d'une perception commune et d'un langage commun d'intervention en cas d'urgence au sein des communautés de foi. Bien que le CCE n'exige pas que ses membres adhèrent au Code d'engagement à l'égard de l'intervention en cas d'urgence, les confessions et les Églises membres du CCE et leurs représentants sont invités à envisager d'inclure de telles directives dans leurs services d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence.*

Dans leur prestation de soins aux personnes affectées par des situations d'urgence et des catastrophes, les Églises et les organisations chrétiennes s'efforceront :

1. De soulager les souffrances de ceux qui sont le moins en mesure d'endurer le stress et les pertes causés par la catastrophe ou la situation d'urgence, en se fondant sur leurs besoins, tant lors de la catastrophe ou de la situation d'urgence qu'à la phase du rétablissement. Elles peuvent y parvenir en évaluant les besoins, en assurant présence et hospitalité, soins spirituels, défense des droits, information précise, ressources, refuge et services physiques.
2. De respecter la diversité des valeurs et traditions culturelles et religieuses des personnes affectées qu'elles desservent ou dont elles sont partenaires :
  - a. En respectant la diversité des cultures, coutumes, nationalités, sexes, âges, orientations sexuelles, infirmités et pratiques et croyances religieuses.
  - b. En s'abstenant de tout prosélytisme, en respectant le refus d'accepter l'offre ou le don forcé de documentation, ou encore d'imposer l'acceptation de valeurs et de traditions morales et religieuses, tant aux victimes qu'à ceux et celles qui les desservent.
  - c. En s'abstenant de toute manipulation, de tout irrespect, de toute discrimination ou d'exploitation à l'égard des victimes.
3. Tenir compte du déséquilibre entre son pouvoir et celui des victimes. S'abstenir de profiter de sa situation, de ses connaissances ou de son affiliation professionnelle pour harceler, intimider ou s'attirer des avantages personnels, politiques ou

- professionnels. L'aide doit être fonction des besoins, des attentes évidentes et des meilleurs intérêts des individus, des familles et des communautés.
4. Adhérer à des normes éthiques et légales d'intégrité personnelle et professionnelle; respecter et exercer la confidentialité; éviter tout conflit d'intérêt; répondre de ses actes aux organisations membres, à ceux qu'on s'efforce de servir et à ceux dont on reçoit des ressources; contribuer à des niveaux qui soient conformes à sa formation et à son instruction et qui garantissent la sécurité des personnes affectées; adresser celles-ci à d'autres agences lorsque les services dépassent ses capacités ou son mandat; refuser toute rémunération pour ses services.
  5. Servir en collaboration avec les bénéficiaires des programmes et les ressources communautaires locales et les appuyer, plutôt que d'agir en substituts à des sources d'aide locales; mettre à profit les ressources locales dans la mesure du possible, que ce soit pour la prestation de services, la formation, l'embauche ou les achats, afin d'assurer la pérennité et le mieux-être et d'atténuer la vulnérabilité future.
  6. Comprendre et soigner les intervenants, afin d'atténuer les effets du traumatisme du soignant.
  7. Dans l'interaction avec les gens et les médias, traiter les victimes de la catastrophe en êtres humains dignes et estimables, avec leurs aptitudes et leurs aspirations, plutôt qu'en cas désespérés. Ne pas laisser la publicité prendre le pas sur l'aide. Éviter toute concurrence avec d'autres agences ou sources d'aide.

26 octobre 2010